



**SERVICE  
G.D.V.  
O.D.P.  
2019**

**GESTIONNAIRE DE VOIRIE (G.D.V.)  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (O.D.P.)**

**ASSURER LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC  
DANS LE CADRE DES DEMANDES :**

- De placement de container, échafaudage, déménagement, camion (béton, livraison, ...)
- D'occupation temporaire à des fins commerciales
- De manifestations festives, sportives et culturelles

**CENTRE ADMINISTRATIF**



Rue de Courtrai, 63  
7700 MOUSCRON



056 860 249



056 860 237



gdv@mouscron.be



08h00 - 12h00  
13h30 - 17h00

**INFOS PRATIQUES**

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande auprès du service G.D.V. – O.D.P. au moyen du formulaire ad'hoc disponible sur le site internet de la Ville de Mouscron ([www.mouscron.be](http://www.mouscron.be))

## A PROPOS DU SERVICE

Le service G.D.V. - O.D.P. a été créé de manière à :

- Assurer au maximum la sécurité des demandeurs, des usagers de la route (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, automobilistes, ...)
- Permettre une meilleure coordination des différentes O.D.P. (travaux sur les réseaux, particuliers, festivités et commerces)
- Aviser les services d'urgences, de ramassages des immondices, transports en commun, etc ... (en cas de fermeture de rue ou de perturbations de circulation) et/ou riverains en cas de nécessité

## DATE D'INTRODUCTION DE LA DEMANDE



Vous devez introduire un dossier complet **15 JOURS CALENDRIER AVANT** le début de l'occupation

**EXCEPTION** Vous devez introduire une demande **1 MOIS** avant le début de l'occupation **SI** l'occupation a une emprise de + de **500m<sup>2</sup>** OU une fermeture de rue d'une durée supérieure à **7 jours** calendrier



Vous avez la possibilité d'introduire un dossier sans date à condition que la date exacte de l'intervention soit communiquée au minimum **3 jours ouvrables au préalable** et ce, tout en respectant le délai des **15 jours**



Vous devez introduire un dossier **1 MOIS AVANT** le début de l'occupation à des fins festives

**EXCEPTION** Pour les courses cyclistes, vous devez introduire une demande **3 MOIS AVANT** le début de la manifestation



## PLACEMENT D'UN CONTENEUR

Redevance administrative

**28,10€**

Si plus de 3 jours, application d'une redevance occupation complémentaire de 5,40€ par jour à partir du 1<sup>er</sup> jour



## AUTRES OCCUPATIONS

Redevance administrative

**28,10€**

Si plus d'une semaine, application d'une redevance occupation complémentaire en fonction de la durée et de la surface



## A DES FINS COMMERCIALES

Redevance administrative

**28,10€**

Application d'une redevance occupation calculée en fonction de la durée, le lieu et de la surface



## A DES FINS FESTIVES

Redevance administrative

**28,10€**

Possibilité de redevance occupation complémentaire en fonction de la durée et de surface